

Commune de RUEIL LA GADELIERE

COMPTE RENDU **Réunion du Conseil Municipal** **Du 25 septembre 2020 à 20h**

L' an 2020 le 25 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente afin de respecter les mesures sanitaires nécessaires contre la propagation du coronavirus, sous la présidence de POULET Françoise ,Maire.

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : GUILLEMIN Sandra, HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : GODEFROY Jean-Louis, LESNIAK Ladislav, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROBATEL Loïc, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARAIS Mathieu à M. LESNIAK Ladislav

Excusé(s) : Mme LEBORGNE Annie

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 19/09/2020

Date d'affichage : 19/09/2020

A été nommé secrétaire : M. Eric ROLLAND

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Travaux de réfection des sanitaires de la classe maternelle

Madame le Maire informe le conseil de la dotation exceptionnelle proposée par la préfecture début septembre. Les travaux de réfection des sanitaires entrent dans les catégories ouvertes à cette subvention, à condition de commencer les travaux avant le 31 décembre 2020.

Madame le Maire expose au Conseil le détail des travaux à réaliser pour les sanitaires de la classe maternelle : maçonnerie, électricité, plomberie et menuiserie. Ces travaux permettront de respecter les normes et d'isoler correctement le bâtiment. Le coût total sera de ; 9407€ HT.

Madame le Maire demande au Conseil d'autoriser à engager ces travaux de réfection des sanitaires de la classe maternelle comme présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité la réalisation des travaux présentés.

Demande de subvention au titre de la DSIL part exceptionnelle 2020 : réfection des sanitaires de la classe maternelle

Madame le Maire demande au Conseil d'accepter qu'elle sollicite la DSIL pour effectuer les travaux de réfection des sanitaires de la classe maternelle d'un montant de 9407 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DSIL 2020 pour les travaux mentionnés.

Délibération complémentaire des délégations consenties au maire par le conseil municipal

Madame le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie pour expliquer quels articles de la délibération n°2020015 doivent être modifiés.

La secrétaire de mairie rappelle au conseil les articles 15° et 17° à modifier :

La secrétaire de mairie expose au conseil les modifications apportées :

15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code, à savoir qu'actuellement la commune ne dispose pas d'un droit de préemption ;

17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;

Madame le Maire demande aux élus si les modifications proposées leur conviennent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité la rectification des articles 15° et 17° de la délibération n°2020015.

Ajustement des loyers communaux

1°) Un artisan, qui a du cesser son activité pendant le confinement demande la possibilité de remise sur les loyers dus. Après discussion, les élus sont favorables à l'idée d'annuler un ou plusieurs mois de loyer pour ce locataire. Madame le Maire propose d'annuler deux mois de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à la majorité l'annulation de deux mois de loyer pour le locataire. (pour : 10 ; contre : 4 ; abstention : 0)

2°) Par ailleurs, Madame le Maire informe le conseil des retards de loyers de certains locataires et du fait que les terrains ne sont pas entretenus.

Madame le Maire explique que, en accord avec les adjoints, la solution la plus adaptée pour garder les lieux propres est la suivante : faire entretenir les terrains, dont ils ont l'usage, par les agents communaux et facturer l'entretien aux locataires sous forme de charges mensuelles.

Madame le Maire propose de facturer 20 euros par mois par logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à la majorité les charges d'entretien aux locataires à hauteur de 15 euros par mois par logement.

(pour 15 € : 7 ; pour 10 € : 3 ; pour 20 € : 4)

Informations et questions diverses

- Monsieur ROLLAND

Vote du bureau du SIADEP : Président : Monsieur Lantz et Vice-Présidents : Messieurs Thibaut et Dufour
Un membre du bureau par commune, le membre titulaire est Eric Rolland et le membre suppléant Ladislav Lesniak.
Monsieur Rolland indique qu'une visite est prévue le 03 octobre mais non ouverte au public.

- Monsieur ROLLAND : Fibre numérique

Monsieur Rolland informe le conseil que tous les riverains auront un accès à la fibre en 2021 s'ils en font la demande. Monsieur Rolland précise qu'une liste des adresses des habitants de la commune va être envoyée aux élus afin que chacun vérifie qu'aucun ne soit oublié.

- Monsieur POULET : Territoire d'énergie

Monsieur Poulet informe le conseil que le bureau de Territoire d'énergie a été réélu et que le Président est Monsieur Nicolas, Maire de Senonches.

- Madame POULET : Voirie

Madame le Maire précise que les 2 conseillers départementaux, les directeurs et les techniciens étaient tous présents. RV a été pris avec M.DRUYER pour lister les travaux à réaliser.

- Calendrier de formations AM28

Madame le Maire présente le calendrier des dernières formations proposées par l'AM28 pour le dernier trimestre 2020.

- Remarque de Madame Haudrechy concernant la terre du pot de fleur volé le long de la route de Verneuil qui n'a pas été enlevée, et informe une jardinière cassée sur le pont route de Brezolles.

Fin de séance : 21h45